

# DEPARTEMENT DU GARD

## COMMUNE DE SAUVETERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 01 MARS 2011 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., MALINAS C.,  
Messieurs GAUTHIER D., Adjoints  
Messieurs, AGRET R., BENOIT M., CHERUEL P., REBIERE P., RICARD G., Conseillers  
Municipaux.

Procurations :

M. DARLIX L.P à Mme DENIS H.  
Mme NIBOUCHE.B à Mme DELAFONTAINE.C  
M. RIEU P. à M. AGRET R.  
M. VERGES à RICARD G.

Absents : Mme CHATENOUD C., Mme COUDERC V., M. MERCIEUX A., M. RICHARD B.,

Secrétaire de Séance : Monsieur DEMANSE Jacques

### PROJET CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN-FERRAT

Consultation en vue de notifier une Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Pôle socioculturel à Sauveterre, comprenant un auditorium de 250 places, une médiathèque, une école de musique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Sauveterre, après en avoir débattu en commission et compte-tenu :

- ✦ de l'exiguïté des locaux de l'actuelle bibliothèque,
- ✦ des conditions d'enseignement pédagogique peu satisfaisantes de l'école de musique,
- ✦ de la demande du monde associatif en général et du monde culturel et du théâtre amateur notamment,
- ✦ des besoins éducatifs et scolaires,
- ✦ de la nécessité d'offrir à la population d'accéder à assister à des événements culturels de qualité : conférences, musique, danse, théâtre, retransmission de spectacles vidéo en direct grâce à des conventions avec des organismes spécialisés,
- ✦ des perspectives d'évolution de la commune au sein d'une structure intercommunale qui pourrait, à terme, assumer la gestion des pôles culturels,

souhaite s'engager dans un projet de création d'un équipement culturel réunissant une Médiathèque, une Ecole de musique, regroupées autour d'un nouvel outil culturel : un auditorium.

La commune de Sauveterre qui dispose d'une vie associative significative, souhaite réaliser notamment ce « **centre socioculturel** » pour répondre aux besoins du monde associatif, de la

culture et de l'éducation, en synergie avec les établissements scolaires du bassin de vie de Sauveterre : écoles primaires, collèges, lycées.

Cet outil culturel aura une vocation intercommunale et fera l'objet de conventionnements avec l'Education nationale, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil général du Gard et des collectivités territoriales.

Le terrain d'assiette dédié au projet appartient à la commune, il est idéalement placé à proximité d'une école communale, d'un gymnase et de terrains de sport. Il est desservi par l'ensemble des réseaux viaires, secs et humides.

#### Caractéristiques principales

Le Pôle socioculturel aura une superficie d'environ 1000m<sup>2</sup> utiles, (1200 à 1300m<sup>2</sup> de SHON). Auditorium : 500m<sup>2</sup>, médiathèque : 300m<sup>2</sup>, école de musique : 200m<sup>2</sup>.

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle hors TVA affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage : 1.200 000,00 € HT valeur février 2011.

Le contenu de la mission confiée au futur maître d'oeuvre est :

- ✚ Une tranche ferme : Etudes d'esquisse, Avant Projet, dossier PC.
- ✚ Une tranche conditionnelle : PRO, ACT, EXE, DET, AOR, DOE, OPC.
- ✚ Missions de base selon la MOP : ESQ, APS, APD, PRO, DCE, ACT, DET, AOR, OPC complétées par SSI.

NB : Ce n'est qu'à issue de la première phase de projet incluant le permis de construire, la démonstration de la faisabilité technique, économique et réglementaire, que l'affermissement de la tranche conditionnelle sera décidé par le conseil municipal.

Le dossier de consultation (AAPC, RC, AE, CCAP, CCTP, Programme), a été établi par la commune, assistée par un cabinet d'études dans le cadre d'une mission d'AMO. Il sera remis gratuitement à tous les candidats qui en feront demande.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra rassembler au minimum les compétences suivantes : - Architecture (L'architecte sera le mandataire) ; BET structure ; BET Fluide ; Scénographie ; Acoustique.

C'est la commission d'appel d'offres qui examinera les dossiers de candidature et qui proposera un lauréat à l'approbation du conseil municipal, courant avril ou mai 2011.

#### **Le Conseil municipal, Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,**

- CHARGE M. le Maire de lancer la consultation d'un maître d'oeuvre en vue de réaliser le pôle socioculturel décrit dans les documents de ladite consultation,
- SOLLICITE l'aide du Conseil général et de la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de leurs doctrines respectives de participation au financement des équipements culturels, des médiathèques et des écoles de musique,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DGE,
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme suivent les signatures,  
A Sauveterre, le 15 mars 2011

**Le Maire,  
Jacques DEMANSE**

Rendue exécutoire le : 18.03.2011  
Publiée le : 21.03.2011

